

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 7 juillet 2025**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Annie Neveu	District no 2	Frédéric Bourgeois	District no 4
Roxane Perreault	District no 3	Éliane Neveu	District no 5
		Jean Lemieux	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Était absent : Monsieur Joachim Larochelle-Courchesne, conseiller district no 1

1. **Législation**

1.1. **Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. **Adoption de l’ordre du jour**

112-07-2025

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
 Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1. **Législation**
 - 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
 - 1.2. Adoption de l’ordre du jour
 - 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 et des séances extraordinaires du 9 et 17 juin 2025
 - 1.4. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 860-2025, décrétant la modification de l’article 3 du règlement 788-2020 et de l’article 11 du règlement 784-2020 (prolongement des avenues Sicard et 50^e Avenue)
 - 1.5. Règlement 838-2023, sur la délégation de pouvoirs et suivis budgétaires – Directrice générale adjointe et directeur général adjoint et la sécurité civile
2. **Administration générale**
 - 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
 - 2.2. Demande d’aide financière à Hydro-Québec pour l’installation de bornes de recharge - Programme 4 500 bornes de recharge pour les municipalités du Québec
3. **Loisirs et Culture**
 - 3.1. Directrice des loisirs et de la culture (remplacement congé de maternité) – Embauche
 - 3.2. Trousse Allié.e.s au camp de jour – Sensibilisation aux enjeux de la communauté LGBTQ+
 - 3.3. Contribution de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour l’ajout de bandes de patinoire sur la patinoire de la cour d’école – École Notre-Dame-de-la-Paix
4. **Voirie**
 - 4.1. Subvention d’Hydro-Québec pour le remplacement de luminaires – Chalet des loisirs

- 5. VARIA
- 6. Période de questions

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 et des séances extraordinaires du 9 et 17 juin 2025

113-07-2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 et des séances extraordinaires du 9 et 17 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 et des séances extraordinaires du 9 et 17 juin 2025 soient adoptés comme présentés.

1.4. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 860-2025, décrétant la modification de l'article 3 du règlement 788-2020 et de l'article 11 du règlement 784-2020 (prolongement des avenues Sicard et 50^e Avenue)

114-07-2025

M^{me} Annie Neveu, conseillère du district no 2 par la présente :

- Donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement 860-2025, décrétant la modification de l'article 3 du règlement 788-2020 et de l'article 11 du règlement 784-2020 (prolongement des avenues Sicard et 50^e Avenue)
- Dépose le projet de règlement 860-2025.

1.5. Règlement 838-2023, sur la délégation de pouvoirs et suivis budgétaires – Directrice générale adjointe et directeur général adjoint et la sécurité civile

115-07-2025

ATTENDU QUE l'adoption du règlement 838-2023 concernant la délégation de pouvoirs et suivis budgétaires et ses définitions;

ATTENDU QUE pour le Conseil municipal, la définition de la direction générale inclut la fonction de directrice générale adjointe et directeur général adjoint ;

ATTENDU QUE pour les fins de la sécurité civile, madame Jacinthe Mercier est substitut du coordonnateur et monsieur David Paradis-Lapointe est coordonnateur adjoint;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. Administration générale

2.1. Approbation des comptes à payer et payés**116-07-2025**

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 3 juin au 7 juillet 2025, pour un montant total de 511 768,23 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récite), qu'il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et du règlement 838-2023);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Annie Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 3 juin au 7 juillet 2025 pour une somme qui totalise 511 768,23 \$.

2.2. Demande d'aide financière à Hydro-Québec pour l'installation de bornes de recharge - Programme 4 500 bornes de recharge pour les municipalités du Québec**117-07-2025**

ATTENDU l'existence du Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour l'installation des 4 500 bornes de recharge pour les municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare souhaite des bornes dans des stationnements municipaux au cours de l'année;

ATTENDU QUE l'opportunité de profiter du programme d'aide financière pour l'installation de bornes de recharge sur rue et dans un stationnement municipal;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare d'offrir des endroits et des espaces pour faire la recharge de véhicule électrique afin d'offrir un meilleur service de recharge et d'avoir une image environnementale verte;

Il est proposé par M^{me} Éliane Neveu,
Appuyé par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser madame Jacinthe Mercier, directrice du service des finances et greffière-trésorière adjointe, à déposer une demande dans le cadre du Programme des 4 500 bornes et s'engager à faire si la demande est retenue :

- 1- Signer l'entente de partenariat ou le renouvellement de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge du Circuit électrique;
- 2- Signer l'entente de contribution financière du Programme des 4 500 bornes;
- 3- Acheter les bornes de recharge auprès du fournisseur de bornes du Circuit électrique;
- 4- Installer les bornes de recharge et soumettre les pièces justificatives dans les douze mois suivant la réception de la lettre de confirmation de la subvention;
- 5- Prévoir les équipes techniques et les sous-traitants nécessaires pour mettre en œuvre le projet;
- 6- Assumer les coûts d'installation des bornes de recharge dépassant le montant de la subvention;
- 7- Maintenir chaque borne de recharge dans un bon état de fonctionnement, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après leur mise en service;
- 8- Payer les frais annuels de gestion globale des équipements;
- 9- Prendre en charge les frais d'entretien et de réparation des bornes au besoin.

3.

Loisirs et Culture

3.1.

Directrice des loisirs et de la culture (remplacement congé de maternité) –
Embauche

118-07-2025

- ATTENDU

l'absence temporaire de plus d'une année de la directrice des loisirs et de la culture, à partir du mois de septembre 2025;
- ATTENDU

les candidatures reçues suite à l'offre d'emploi publiée sur le site de la Municipalité et d'autres médias;
- ATTENDU

les entrevues réalisées avec les candidates et candidats sélectionnés;
- ATTENDU QUE

l'entrée en poste est prévue pour le 25 août 2025;
- EN CONSÉQUENCE,
- Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,

Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,
- Il est unanimement résolu par les conseillers :
- 1-

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M^{me} Marie-Pierre Giroux, à temps plein, au poste de directrice des loisirs et de la culture de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour la période du 2 septembre 2025 au 22 décembre 2026, inclusivement;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu des ententes convenues entre les parties;
- 4- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

3.2. Trousse Allié.e.s au camp de jour – Sensibilisation aux enjeux de la communauté LGBTQ+

119-07-2025

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE les 31 juillet au 10 août sont les journées de la fierté, que celles-ci sont célébrées de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Fierté Montréal depuis plus de 19 éditions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme Lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de Loisir et Sport Lanaudière et du Néo dans la tenue de ces journées et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+;

ATTENDU QUE malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers de partager la trousse Allié.e.s au personnel d'animation afin de discuter de ces enjeux dans la bienveillance et l'ouverture et de réaliser les activités proposées.

3.3. Contribution de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour l'ajout de bandes de patinoire sur la patinoire de la cour d'école – École Notre-Dame-de-la-Paix

120-07-2025

ATTENDU QUE la demande de subvention déposée par l'École Notre-Dame-de-la-Paix pour l'ajout de bandes de patinoire sur la patinoire de la cour d'école;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer une contribution financière de 5 500 \$ pour l'ajout de bandes de patinoires sur la patinoire de la cour d'école;
- 3- Que la dépense soit attribuée aux postes :

Titre	Montant	Poste
Animation culturelle	2 500 \$	02-70196-999
Environnement	3 000 \$	02-70198-999

4. Voirie

4.1. Subvention d'Hydro-Québec pour le remplacement de luminaires – Chalets des loisirs

121-07-2025

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au remplacement de 49 luminaires au Chalet des loisirs;

ATTENDU QU' un montant de 18 449.04 \$ est offert en subvention par le programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission pour le remplacement de 49 luminaires au Chalet des loisirs;

ATTENDU la soumission reçue de *Les entreprises d'électricité Jacques Nadeau inc.*, datée du 20 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- D'octroyer le contrat à *Les entreprises d'électricité Jacques Nadeau inc.*, au coût de 55 262.40, plus taxes, pour l'installation de 49 luminaires au Chalet des loisirs (patinoire, terrain de tennis, piste à rouleaux et terrain de baseball) pour laquelle nous recevrons une subvention de 18 449.04 \$ du programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec;
- 2- Que la dépense soit payée à même le budget des activités d'investissement de l'exercice 03-110-00-000.

5. VARIA

Aucun point n'est ajouté au Varia.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 18.

Michel Dupuis
Maire

René Charbonneau
directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.